



---

## AVIS PUBLIC

---

PROJET DE RÈGLEMENT URB-205-16-2024

TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC des Jardins-de-Napierville, que mercredi, le onzième jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre (11-09-2024) à 18h45, la MRC des Jardins-de-Napierville tiendra une **assemblée publique de consultation** sur le projet de règlement numéro URB-205-16-2024. Ce projet de règlement a pour objet d'ajouter un certain nombre d'usages commerciaux dans un îlot déstructuré. Toute personne intéressée par le sujet pourra être entendue lors de cette assemblée.

**Le projet de règlement numéro URB-205-16-2024** modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur (Règlement URB-205) de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi que le document sur la nature des modifications envisagées ont été adoptés par résolution du Conseil le 10 juillet 2024, lors d'une séance ordinaire.

Le projet de règlement numéro URB-205-16-2024 sera disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités locales, au bureau de la MRC, situé au 1767 Principale Saint-Michel, ainsi que sur le site internet [www.mrcjdn.ca](http://www.mrcjdn.ca).

Dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du règlement, seule la municipalité de Saint-Michel devra adopter tout règlement de concordance requis pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2024 à compter de 19h00h, le Règlement URB-205-16-2024 sera soumis au Conseil pour adoption.

Donné à Saint-Michel, ce 18<sup>e</sup> jour de juillet 2024.

Amélie Latendresse  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière